



**santé**  
**famille**  
**retraite**  
**services**

L'essentiel & plus encore

# Procès-verbal de l'assemblée générale du 13 juin 2019

Le treize juin deux mille dix-neuf, les délégués cantonaux de la MSA Nord - Pas de Calais se sont réunis en assemblée générale ordinaire au stade Bollaert-Dellelis de Lens.

Cette assemblée générale a été régulièrement convoquée par Monsieur Michel Brodel, président du conseil d'administration de la MSA Nord-Pas de Calais, par courrier adressé le 20 mai 2019 à chacun des délégués.

**Madame Marie-Paule Legay, présidente du comité d'échelon local de l'Artois, accueille les délégués.**

Bonjour à toutes et tous,

En tant que présidente du comité d'échelon local de l'Artois, je vous souhaite la bienvenue et suis très heureuse de vous accueillir pour notre assemblée générale sur un territoire qui m'est cher.

Riche de ses exploitations agricoles variées, l'Artois est une terre d'agriculture attachée à son terroir.

Le comité de l'échelon local de l'Artois participe pleinement à l'animation de ce territoire. En témoigne notre implication dans l'organisation d'un forum de prévention routière au Lycée agricole St Eloi de Bapaume.

Je leur adresse à toutes et tous mes remerciements pour leur collaboration.

Qu'il s'agisse d'élevages bovins, de cultures céréalières ou de maraichage, les agricultrices et agriculteurs de l'Artois participent pleinement au développement économique et social du territoire.

La MSA les accompagne au quotidien grâce à son organisation en guichet unique et dans le respect de ses valeurs mutualistes.

J'en profite pour remercier l'ensemble des collaborateurs de la MSA ainsi que les membres du comité de l'échelon local de l'Artois pour leur implication aux côtés des populations agricoles dans l'animation des territoires ruraux.

Je vous souhaite une excellente assemblée générale dont l'ouverture sera officialisée par Monsieur Michel Brodel, président du conseil d'administration de la caisse de MSA Nord-Pas de Calais, à qui je passe la parole.

-----

**Monsieur Michel Brodel, président du conseil d'administration de la MSA Nord-Pas de Calais ouvre l'assemblée générale.**

Mesdames et messieurs les représentants de l'Etat,

Mesdames et messieurs les présidents

Mesdames et messieurs les directeurs,

Mesdames et messieurs les délégués,

Mesdames et messieurs

Bonjour à toutes et à tous,

Je souhaite dans un premier temps rendre un hommage à Sylvie Le Chevallier, qui nous a quitté le 30 juillet dernier. La caisse du Nord-Pas de Calais a eu à sa tête pendant deux années et demie une directrice qui savait concilier l'exigence de l'engagement collectif et le respect de l'humain. A l'écoute, toujours disponible et accessible, elle avait naturellement le don de créer du lien. Nous nous souviendrons de sa joie de vivre, son sourire et ses éclats de rire.

Je vous remercie de bien vouloir observer une minute de silence.

*Minute de silence*

Merci

Je tiens à remercier, Florence Devynck, directrice adjointe, qui durant 6 mois a assuré, avec succès, l'intérim du poste de directrice générale.

C'est aussi l'occasion de vous présenter officiellement Monsieur Franck-Etienne Rétaux, qui a pris les fonctions de directeur général de la MSA Nord-Pas de Calais depuis le 7 janvier 2019 et avec qui, j'en suis sûr, nous allons relever les différents défis que nous serons amenés à rencontrer.

Avant de débiter les travaux de notre assemblée générale 2019, je tiens à remercier chaleureusement les personnalités qui nous font l'honneur d'être présentes aujourd'hui.

Je vous remercie aussi vivement, vous tous, délégués et membres des échelons locaux pour vous être rendus disponibles aujourd'hui et ainsi affirmer votre attachement à notre mode de gouvernance et à notre action sur les territoires ruraux.

**Le quorum étant atteint je déclare officiellement ouverte notre assemblée générale.**

Les assesseurs de cette assemblée seront :

Monsieur Gervais Hardy pour le 1<sup>er</sup> collège

Monsieur Noël-Marie Deparis pour le 2<sup>e</sup> collège

Madame Maryse Moreaux pour le 3<sup>e</sup> collège

Nous allons procéder à l'approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2018.

Vote à main levée : personne n'est contre, personne ne s'abstient, le procès-verbal est donc validé à l'unanimité.

### **Rapport moral de Michel Brodel, président du conseil d'administration**

Mesdames et Messieurs, chers invités, chers administrateurs, chers délégués.

Merci à tous pour votre présence aujourd'hui et à tous ceux qui ont préparé cette AG : administrateurs et salariés de la MSA NPDC

C'est dans un contexte particulier que 2018 s'est achevée : la crise des Gilets Jaunes a marqué une remise en cause profonde de certaines institutions. Au-delà, elle a mis en lumière, notamment dans le Nord Pas de Calais, la fracture territoriale entre les grandes villes symboles de prospérité et de développement et les territoires ruraux et les villes de moyenne importance. Qu'il s'agisse de l'Avesnois, du Val de Sambre, du Boulonnais ou du Calaisis, les habitants de ces territoires ont le sentiment d'être oubliés... voire méprisés car exclus.

Or, il s'agit bien là de l'ADN de la MSA : présence sur les territoires grâce à nos délégués et à notre réseau d'accueil, accompagnement des projets en territoires ruraux, connaissance des bassins formation-emploi dans les zones fragiles et délaissées.

Je ne reviendrai pas sur l'agri-bashing, dont l'utilisation par de nombreux médias et politiques tient plus de la démagogie électorale que d'un projet cohérent pour accompagner la transition de la profession.

La MSA, ses adhérents, ses élus délégués ou administrateurs au sein des trois collèges, ses collaborateurs, ses valeurs et son modèle démocratique original par rapport à celui du régime général sont donc plus que jamais d'actualité. Votre présence nombreuse en ce jour l'atteste.

L'année 2018 a été placée sous le signe du changement, tant pour le régime agricole que pour notre caisse de MSA. Je voudrai, au cours de mon rapport moral, revenir sur les principaux défis que nous avons relevés collectivement

Le tout premier d'entre eux fut la mutualisation d'activités entre les caisses du Nord-Pas de Calais et de Picardie

Le 1<sup>o</sup> trimestre 2018 a vu le transfert de blocs complets d'activités de production entre les MSA NPDC et Picardie, en se conformant au cadrage national et en formant les personnels aux législations transférées. Ces choix ont été courageux car structurants et orientés qualité de service auprès des adhérents.

Au-delà, le défi à relever est de travailler ensemble plus et mieux avec la Picardie, qu'il s'agisse des administrateurs ou des administratifs. Je sais pouvoir compter sur la poursuite de cette volonté commune que nous avons portée avec Antoine Niay et les administrateurs des deux CA au cours de cette mandature.

Merci à toi, cher Antoine.

Il faudra dégager très vite les gains d'efficience escomptés après une période inévitable et temporaire d'appropriation par les personnels de chacune des caisses de leur nouveau périmètre.

Un dialogue soutenu entre les deux caisses et un pilotage très fin permettront à n'en pas douter d'atteindre notre objectif dans les meilleurs délais.

Le 2° défi s'est traduit par la mise en place de la DSN et la dématérialisation

Tant les employeurs que les services cotisations de la MSA ont beaucoup souffert : l'abandon de la logique chiffré pour le tout déclaratif nous a perturbé sans parler des « ratés » du système d'informations dont nos adhérents ont eu à subir les conséquences

Au-delà du changement de culture (auparavant les employeurs attendaient toujours une facture), 2018 a vu un nouveau choix d'intégration des DSN.

Au-delà, le développement des services en lignes doit simplifier les démarches du plus grand nombre et nous permettre de dégager des moyens afin d'accompagner de manière personnalisée et attentionnée les plus éloignés du numérique. La mise en place du TESA + s'est ainsi accompagnée de nombreuses formations.

Réunions d'information, formations en direction de nos élus et assurés, tout est mis en œuvre pour les aider à mieux utiliser les outils informatiques, à surfer sur Internet en sécurité et à se simplifier la vie en passant par nos services en ligne. Nous avons continué en 2019 avec la mise en place de la DRP dématérialisée obligatoire.

Qu'il s'agisse des cotisations, des prestations familiales ou maladie, le développement des téléservices ou des services en ligne est un axe prioritaire. Le DMP en fait partie : n'hésitez pas à profiter de cette AG pour ouvrir le vôtre grâce à notre atelier d'inscription

Le 3° défi concerne la qualité de service rendue auprès des adhérents

L'accueil physique doit s'adapter aux exigences de qualité et de proximité nécessaires à la satisfaction de nos adhérents.

Dans cette perspective, nous avons commencé entre administrateurs et équipes administratives un travail conjoint pour définir notre futur schéma d'implantation territoriale.

Il sera mis en œuvre en 2019 dans l'objectif d'allier proximité, qualité de la réponse et sécurité des personnels, mais aussi de développer des solutions innovantes pour accueillir nos adhérents, tant pour le guichet unique prestations, la Sécurité Santé au Travail que les assistantes sociales. Sur ce sujet, nous saurons être innovants et inventifs.

J'ai cependant trois bémols à apporter sur cette thématique :

- La réponse téléphonique, qui, même si elle a progressé, n'est à ce jour pas totalement satisfaisante ;
- Les réclamations qui sont toujours trop nombreuses et qui témoignent des progrès que nous devons encore accomplir pour être à la hauteur des attentes légitimes de nos adhérents et de nos partenaires ;
- Etre réellement au service des besoins de nos adhérents, retraités, salariés, familles, exploitants, bénéficiaires de minima sociaux....et non pas de nos contraintes administratives, de nos échéances internes ou de la sur-qualité. Je reprends ici un des points du rapport d'étonnement de notre nouveau Directeur Général central, François-Emmanuel Blanc. Un exemple : Je ne veux plus que la MSA adresse un courrier à un adhérent qui demande une prestation à laquelle il a droit...lui indiquant que son dossier est incomplet... sans lui préciser quelle est la pièce manquante

Le 4° défi concerne l'investissement des délégués et des administrateurs dans les axes prioritaires du régime.

La MSA, c'est vous, c'est nous tous.

Ce défi, vous le relevez quotidiennement avec énergie et dévouement à une époque où l'engagement bénévole n'a plus le vent en poupe. Soyez en tous et toutes chaleureusement remerciés !

L'AG, c'est l'occasion de mettre en avant vos projets et vos réussites :

- l'animation territoriale, les projets et les actions des échelons accompagnés par la vie mutualiste et pour lesquels vous vous démenez. Ex : 47 actions ont été menées par les échelons en 2018. Pour ne retenir que deux d'entre elles, je voudrais citer Terres en Fête organisé par l'ensemble des comités et Ferme en ville organisé par l'échelon local de l'Avesnois.
- l'investissement des administrateurs locaux et centraux au profit des MARPA, de l'offre de services, du Défi Autonomie Séniors et des fédérations nationales.
- les formations que vous suivez afin d'être des relais. Un exemple : les administrateurs ont bénéficié d'une formation au risque suicidaire des exploitants pour devenir des sentinelles
- la participation active des administrateurs aux travaux MSA 2025, qui constitueront la feuille de route pour les cinq prochaines années et les axes prioritaire que la CCMSA défendra vis-à-vis des pouvoirs publics pour négocier la prochaine COG.

Les élus que nous sommes tous, nous sommes bien les garants de notre organisation originale au service des ressortissants de nos trois collèges. Le dynamisme de la vie mutualiste, la richesse de nos échanges, vos remontées du terrain sont indispensables au CA et à la direction pour nous améliorer.

A nouveau, je vous en remercie.

Enfin, l'année 2018 a aussi vu démarrer les travaux d'intégration du RSI au Régime Général, ce qui n'est pas sans poser certaines questions. A l'heure où notre régime est l'objet de critiques, parfois virulentes, il faut se poser les bonnes questions. Nos cotisations financent le guichet unique qui symbolise la solidarité face aux aléas de la vie familiale ou économique.

Contrairement au régime général, la MSA prend en compte nos spécificités, qu'il s'agisse des crises agricoles, des échéanciers de paiement, de l'ASS... Pour accompagner les secteurs en crise, nous disposons d'enveloppes financières. En 2018, 547 820 euros de cotisations ont ainsi été pris en charge (707 799 € en 2017 et 1 668 995 euros en 2016 dus à la crise de l'élevage et au plan de soutien). Nous disposons également des échéanciers de paiement dont le montant représente aujourd'hui 1 338 834 € (2618 échéanciers en cours).

Etre noyés au sein du régime général au milieu d'acteurs beaucoup plus gros et dont l'influence n'a pas de commune mesure serait à mes yeux un handicap. L'ASS à la MSA, c'est un budget 2018 de 3,9 millions d'euros et des aides individuelles qui profitent à tous les adhérents qu'ils soient salariés, exploitants ou employeurs de main d'œuvre.

N'oublions pas que la MSA est un régime professionnel avec des élections, donc des élus.

Au-delà de ce rapport moral, je souhaite en guise de conclusion revenir sur les fondamentaux qui s'appuient sur la démocratie et les territoires car la MSA est à la fois :

- un organisme professionnel agricole ;
- un guichet unique de Sécurité Sociale ;
- une organisation mutualiste.

Ce principe de démocratie nous différencie radicalement du RG et fonde notre légitimité. Les élections 2020 sont pour nous un défi à relever pour accroître notre taux de participation de 10 points par collège par rapport à 2015 malgré une diminution des cantons.

Cela permettra au Président et au directeur de la caisse centrale de négocier la COG en position de force grâce à un régime auquel ses adhérents sont attachés.

Il nous faudra tous et toutes nous mobiliser autour de deux priorités pour ces élections :

- promouvoir le vote et inciter les adhérents des trois collèges à voter ;
- inviter les délégués actuels à se représenter ou à trouver des successeurs et susciter des nouvelles vocations

Pour cela, je vous invite à lever les témoins de toutes les couleurs qui se trouvent dans les sacs remis à l'entrée qui symbolisent la diversité et la richesse de la MSA. Ils sont le symbole de notre engagement pour l'avenir du régime agricole et cela commence par les élections de 2020.

Comme vous pouvez le constater, les défis en 2019 seront encore nombreux.

Pour terminer, je voudrais remercier chaleureusement tous les délégués bénévoles, Jean-Pierre Derville, premier vice-président du conseil d'administration et l'ensemble du CA pour leur engagement. Pour vous témoigner notre gratitude, vous avez reçu lors de l'émargement un bon cadeau qui symbolise nos remerciements pour votre action bénévole pendant 5 ans.

Je voudrais également féliciter au nom du conseil d'administration et en votre nom à tous, l'ensemble des collaborateurs de la caisse pour leur professionnalisme et leur travail au quotidien.

Je voudrais également dire ici combien j'ai apprécié le dévouement du comité de direction au quotidien et en particulier durant la maladie de notre directrice, belle preuve d'unité et de solidarité. Merci, un grand merci.

L'implication forte de tous, les élus, la direction et l'ensemble des salariés constitue un élément majeur pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés pour les élections.

C'est la dernière assemblée générale du mandat que je préside, le mandat que vous m'avez confié en 2015 arrivera à son terme avec les prochaines élections, laissez moi vous remercier de cette marque de sympathie et de confiance à laquelle je reste sensible.

Ensemble, salariés et non-salariés unissons nos efforts pour une forte participation aux élections MSA 2020 afin de démontrer la légitimité de notre régime auprès des pouvoirs publics.

Je vous remercie pour votre écoute.

**Les délégués sont invités à poser leurs questions en lien avec le rapport moral du président.**

**Première question :**

« Bonjour à tous, bonjour à tous les délégués. Je m'appelle Daniel Chombart, délégué dans l'Avesnois. Ma question va paraître personnelle mais je pense qu'elle va intéresser tous les délégués. Pour moi, il se passe des choses encore étranges. Ma femme vient de subir un problème de cancer. Elle a été hospitalisée, opérée, subit un traitement de chimiothérapie. J'ai fait cet hiver 42 trajets aller-retour. Au lieu de prendre l'ambulance, j'ai préféré prendre ma voiture personnelle, je pense que ça

coûte beaucoup moins cher. Cependant, pour une case non cochée, on me refuse le remboursement. Maintenant, je vais dire à tout le monde de prendre l'ambulance comme ça vous ne paierez pas. Si ce problème ne se résout pas, ce sera la dernière réunion que je ferai en tant que délégué. Je voulais que tous les collègues délégués l'entendent. »

#### **Réponse du Docteur Jean-Luc Michel, médecin Chef du contrôle médical et dentaire.**

« Aujourd'hui, avec l'informatique, beaucoup de cases doivent être cochées. Je comprends bien votre désarroi par rapport à votre situation. La MSA n'est que peu responsable dans ce type de dossier. Il appartient au médecin traitant ou hospitalier de faire les démarches correctes pour obtenir ce à quoi vous avez droit. Dans ce cas précis, les transports personnels ne peuvent être remboursés que si cela nécessite la présence d'une personne accompagnante. Le médecin doit remplir cette case pour nous permettre de régler le remboursement. On a bien pris conscience de ce phénomène qui est en train de se multiplier. On est en train de mettre en place une procédure pour éviter que ce type de problème perdure. Ce n'est pas un problème qui relève d'un service administratif de la MSA, c'est le médecin traitant qui n'a pas prescrit correctement ces transports. Nous sommes soumis à des obligations législatives, on essaye de tenir compte individuellement des cas mais ce n'est pas toujours possible. »

#### **Deuxième question :**

« Bonjour à tous. Ça fait bientôt 15 ans que je suis au sein de l'échelon local. Ma satisfaction aujourd'hui est que l'Assemblée Générale se déroule à Lens, en plein bassin minier. Ce que je soulève tout le temps lorsque j'ai une réunion avec la MSA, c'est la difficulté des gens du bassin minier à être en rapport avec la MSA. Aujourd'hui, on est à l'ère de l'informatique, tout le monde n'est pas à même de maîtriser cet outil. Il y a quelques temps, avec M. Torchy et M. Bouillot, on s'était rencontrés à Billy-Montigny. On avait ébauché l'idée d'un point de proximité pour les gens qui voudraient s'informer localement mais depuis ce temps là, plus de nouvelles. Je pense que tout le monde est conscient que les gens du bassin minier sont un peu à l'écart de la MSA. On peut téléphoner, mais on patiente avec une petite musique au bout du fil, au bout d'un moment, on raccroche et on a pas la solution à son problème. Si vous pouvez m'apporter un éclaircissement, j'en serai très content. »

#### **Réponse de Michel Brodel, Président du conseil d'administration**

« Au niveau du maillage territorial, nous sommes en train d'y travailler. Des choses seront peut être mises en place au cours de l'année 2019. Effectivement, vous évoquez un point d'accueil et c'est à l'étude. Il y a également le déplacement des agents vers ces points d'accueil. Il faut qu'on y travaille et qu'on trouve des solutions mais on connaît votre position par rapport à ce lieu. »

### **Réponse d'Alain Bouillot, Directeur Adjoint, en charge de la relation adhérents**

« Pour compléter les propos de M. Brodel, effectivement nous avons eu un rendez-vous à Billy-Montigny en présence de M. Torchy pour porter politiquement la démarche d'un accueil sur ce territoire. C'est quelque chose qui est d'actualité, qui fait bien partie de notre réflexion, comme d'autres endroits qui nous ont été signalés et qui correspondent à un véritable besoin. On n'oublie pas le bassin minier. Contrairement à ce qu'on peut s'imaginer lorsqu'on a étudié la répartition de la population agricole, on voit qu'il y a une densité importante de population agricole, notamment des salariés, dans le bassin minier. On avance au rythme des moyens qui nous sont alloués, de nos possibilités de faire déplacer les personnels sur ces secteurs. Soyez assuré que ce projet n'est pas oublié et fait partie de la réflexion de cette année. »

### **Michel Brodel, président du conseil d'administration**

Je vais passer la parole à Madame Patricia Coëtsier pour la lecture du rapport d'action sanitaire et sociale.

Merci

### **Patricia Coëtsier, administratrice 2e collège, co-présidente du comité plénier d'action sanitaire et social**

En tant que présidente du Comité plénier d'action sanitaire et sociale, j'ai l'honneur de vous rapporter les actions marquantes de l'année 2018 qui ont été permises grâce à l'engagement des administrateurs, et collaborateurs de la MSA.

Le service d'action sanitaire et sociale intervient auprès des familles, des personnes en situation de précarité ou de handicap, des personnes âgées.

Au cours de l'année 2018, près de 9000 personnes ont bénéficié d'au moins une prestation d'action sociale pour un montant total de 3,8 millions d'euros.

Voici quelques actions et chiffres marquants pour l'année 2018.

#### **Aide aux répits**

En France, nous recensons plus de 8 millions d'aidants, qui accompagnent au quotidien un proche, en situation de maladie ou de handicap. Certains d'entre eux sont confrontés à des problématiques d'isolement et d'épuisement, avec des conséquences non négligeables sur leur santé. Bulle d'air est un dispositif innovant de répit à domicile, créé en 2011 par la MSA. Depuis 2018, Bulle d'air se

développe sur les départements du Nord et du Pas-de-Calais, porté par l'association MSA Services Emploi et le soutien financier de la MSA, ainsi que des caisses de retraites complémentaires.

Le comité d'action sanitaire et sociale soutient également le laboratoire de répit créé à La Madeleine sous Montreuil à l'initiative de parents d'un enfant porteur d'un handicap lourd. Ce laboratoire soutient en particulier, les parents et la fratrie, autour de l'enfant en situation de handicap.

L'aide au répit doit aussi s'exercer en direction des actifs, qu'ils soient salariés ou exploitants. Depuis plusieurs années, le monde agricole subit des crises successives, à la fois structurelles et conjoncturelles, se traduisant souvent par une dégradation économique, qui engendre, des situations de détresse sociale et psychologique.

La MSA, de par son expérience de l'accompagnement des publics fragiles, a été identifiée par le gouvernement, pour coordonner un programme d'aides aux actifs agricoles en situation d'épuisement professionnel.

Ces aides peuvent être financières, à travers le service au remplacement par exemple, mais aussi prendre la forme d'actions collectives telles que des séjours ou des sorties familiales, ou bien encore psychologique.

Enfin, la prévention du suicide est un enjeu fort pour le soutien et l'accompagnement des populations agricoles. La Msa s'engage à développer des actions dans le cadre des plans prioritaires de santé sécurité au travail et d'action sociale et également des programmes pour renforcer le rôle des élus de la Msa dans la détection des situations de fragilité. et de risque suicidaire.

#### Aide aux vacances

Pour prévenir ces situations d'épuisement et de mal-être, depuis de nombreuses années, la MSA propose aux familles des aides aux vacances. Nous fêtons cette année les 20 ans de l'engagement de la MSA dans une politique d'aide au départ en vacances et les 10 ans du partenariat avec l'agence nationale pour les chèques vacances (ANCV).

En 2018, 691 enfants ont participé aux colonies proposées par la MSA Nord Pas de Calais :

- 442 enfants dans le cadre des colonies d'été ;
- 249 enfants dans le cadre des colonies d'hiver.

En outre, le dispositif « partir pour rebondir », qui consiste à accompagner les familles pour leurs premiers départs en vacances, est en place depuis plusieurs années et une vingtaine de familles sont accompagnées chaque année.

Par ailleurs, J'invite tous ceux qui apprécient les vacances en France à découvrir les résidences de villages vacances AVMA, grâce aux dépliants qui vous sont mis à disposition à l'entrée de la salle (à confirmer). Les adhérents MSA bénéficient d'une réduction sur le séjour.

### Aide aux familles

Au quotidien, la MSA Nord Pas de Calais soutient les familles en accompagnant le développement d'accueils du jeune enfant sur le territoire rural. Plus de 350 000 € sont versés chaque année :

- pour plus de 200 enfants fréquentant 60 structures d'accueil (crèche, halte-garderie, multi-accueil, ...);
- à plus de 20 relais d'assistants maternels.

Nous savons également que pour trop de ménages, les fins de mois peuvent être difficiles, c'est pourquoi la MSA aide les familles les plus modestes notamment par l'attribution de chèques énergie.

### Autonomie des personnes âgées

En 2018, le comité d'action sanitaire et sociale a poursuivi son engagement pour soutenir l'autonomie des personnes âgées, par l'attribution d'aides financières individuelles, ou l'animation d'actions collectives sur les territoires, et notamment à travers les Chartes de solidarité avec les aînés comme celle du Pays de Mormal.

La MSA finance également les ateliers collectifs pour le Bien vieillir, animés par Défi autonomie seniors qui proposent des ateliers près de chez vous sur différentes thématiques.

Enfin, le réseau des Maisons d'accueils rurales pour l'autonomie, les Marpa, poursuit son développement. Il œuvre pour devenir un réseau de référence sur les questions de société autour de l'avancée en âge. Les 9 Marpa du Nord Pas de Calais ont remporté le prix spécial dans le cadre du concours national de l'innovation en 2018, grâce à leur projet de transition numérique.

### Soutien aux territoires

Comme en témoigne la diversité de ces dispositifs, l'action sanitaire et sociale de la MSA vise autant à constituer une réponse globale aux besoins sociaux d'un territoire qu'à apporter des réponses individuelles aux publics en difficulté.

La Msa contribue également à l'animation des territoires par la mise en place d'appels à projets sur différentes thématiques et en direction de différents publics. Elle fait valoir sa connaissance des territoires auprès des partenaires avec lesquels la complémentarité est essentielle : je pense aux Caf, aux départements, aux centres sociaux, ainsi qu'à des associations qui nous sont chères telles que Arcade ou ruraux solidaires,

Enfin, je tiens à souligner le professionnalisme des 36 travailleurs sociaux qui assurent sur le territoire ces missions d'accompagnement et de développement social. Leur action est essentielle pour donner corps à la politique définie par le conseil d'administration, et vient en complément des prestations extralégales et des subventions allouées.

Je vous remercie pour votre attention et passe la parole à monsieur Rétaux.

## **Rapport d'activité 2018 présenté par Franck Étienne Rétaux, directeur général**

Je voudrais tout d'abord rendre hommage à mon prédécesseur, madame Sylvie Le Chevallier et remercier tout le comité de direction, particulièrement madame Devynck, pour tout le travail effectué au deuxième semestre 2018.

C'est un plaisir pour moi de participer à ma première assemblée générale en tant que Directeur de la MSA Nord-Pas de Calais.

Merci au conseil d'administration et à son président de leur confiance à mon égard.

Nous sommes reconnaissants à tous les élus qui, comme le président l'a dit, s'investissent bénévolement au service des populations rurales et aux élus et administratifs qui ont préparés cette journée.

Je rejoins les salutations adressées par notre président Michel Brodel à madame la cheffe d'antenne de la MNC, au président de la caisse MSA de Picardie monsieur Antoine Niay et au premier vice-président de la caisse centrale et de la caisse de Picardie, monsieur Thierry Manten, au représentant de madame Hautot, monsieur Eric Aernoudts, à mesdames et messieurs les présidents et directeurs des OPA et des organisations syndicales agricoles, ainsi qu'au SDAE Nord et Pas de Calais.

Merci aussi à mesdames les représentantes du régime général, chère Dominique, chère Claude qui nous font l'amitié de leur présence ce jour.

Nous avons souhaité en guise de rapport d'activité, illustrer cette année 2018 en vous proposant une vidéo marquant tous les chiffres et leurs évolutions, ainsi que les évènements les plus représentatifs.

### **Présentation du rapport d'activité 2018 depuis un support vidéo.**

Je voudrais conclure rapidement ce rapport d'activité en trois mots.

Le premier : « à votre service ». Le président Brodel l'a évoqué, nous sommes au service des adhérents. Adhérents des trois collèges que vous représentez aujourd'hui mais aussi des territoires ruraux et, j'insiste, péri-urbains. Et des défis que nos ressortissants doivent relever.

Pour ne citer que certains d'entre eux, on peut parler de la crise, on peut parler de la précarité et des minimas sociaux. Il faut savoir par exemple qu'en Nord-Pas de Calais, nous avons 200 exploitants agricoles bénéficiaires du RSA, 1400 salariés agricoles bénéficiaires du RSA.

La diversification des activités économiques liées à l'agriculture, la communication en circuits courts, l'« agri-bashing », la prévention des risques professionnel, c'est très important mais aussi la jeunesse de nos ressortissant et la formation, nous en avons eu tout à l'heure quelques illustrations.

Deuxième mot : la « familiarisation » avec les services en ligne. C'est la MSA connectée qui doit s'investir en terme d'accompagnement et de formation au numérique, ce fut le cas par exemple avec les SDAE Nord et Pas de Calais.

Quelques exemple, pour ne citer que certains d'entre eux, des nouveaux outils dématérialisés à votre service : le dossier médical partagé, vous aurez pendant l'apéritif un atelier pour ouvrir votre DMP ou

faire le point sur *Mon espace privé* ; impossible de ne pas citer le TESA plus, malgré certaines difficultés ; où le dépôt de pièces en ligne.

Enfin troisième mot d'ordre, et c'est ce qui nous rassemble tous aujourd'hui, c'est la genèse de la culture mutualiste par la MSA et ses élus de terrain. Les trois valeurs du mutualisme, vous les connaissez, solidarité, responsabilité, démocratie sociale et donc élections 2020. Ces trois fondement du mutualisme sont plus que jamais d'actualité car ils sont des axes de progrès social et économique auxquels contribue la MSA.

Je vous remercie.

Le moment est venu des échanges avec la salle.

### **Questions des délégués**

#### **Première question :**

« Ce n'est pas une question mais plutôt une remontée de terrain par rapport à la MSA connectée, concernant la majoration au niveau des cotisations salariales pour le prélèvement à la source. J'attends pas une réponse mais un regard particulier parce que j'ai eu une remontée de plusieurs personnes concernant ces majorations. »

#### **Réponse de Franck-Étienne Rétaux, directeur général**

« On est bien conscient de toutes les problématiques DSN, TESA et TESA+, notamment vis à vis des bulletins de salaire. »

#### **Réponse de Philippe Deroubaix, responsable du service cotisations**

« Concernant le prélèvement à la source, on a rencontré quelques difficultés. On les a palliées au maximum en ayant un lien direct avec la DGFIP pour éviter que des taux soient appliqués, notamment le taux neutre pour les nouveaux salariés et pour pouvoir récupérer au plus vite le bon taux pour le prélèvement à la source. Aujourd'hui, c'est stabilisé. On ne devrait plus rencontrer trop de problèmes, ça devrait être à la marge. »

#### **Réponse de Franck-Étienne Rétaux, directeur général**

« Sachez qu'on est très vigilants sur ce sujet. Un membre du conseil d'administration nous a fait remonter, sur les majorations, encore quelques bugs mais on y est très attentifs. Juste une petite information : le système d'informations de la MSA n'était pas adapté pour la DSN. Il y a eu des problèmes aussi avec les éditeurs de logiciels de paie. On va avoir une refonte complète de notre système d'informations sur 2 ans à laquelle la MSA Nord-Pas de Calais va participer de façon très vigoureuse. N'hésitez pas, on a des correspondants, on a un middle office pour répondre à un certain nombre de situations. On est en lien, MSA Nord-Pas de Calais et MSA Picardie, sur tous ces sujets. On sait que c'est compliqué, on essaye vraiment de faire le maximum. N'hésitez pas à nous contacter. »

### **Deuxième question**

« Juste une petite question technique dans le document que vous avez donné. Je constate l'augmentation de 14% d'indemnités d'accidents de travail. Est-ce que ça veut dire qu'il y a eu beaucoup plus d'accidents de travail en 2018 ? »

### **Réponse du Dr Nathalie Delattre, médecin cheffe santé sécurité au travail**

« On est toujours à peu près dans les mêmes chiffres. »

### **Réponse de Franck-Étienne Rétaux, directeur général**

« En législation ATMP, c'est surtout la reconnaissance des accidents de travail et des maladies professionnelles qui peuvent être propres au secteur de l'agriculture. On est en train de regarder ces chiffres pour savoir si cette évolution est partagée. Dans la profession, on était plutôt habitués à une sous déclaration d'accident de travail. Des efforts en termes de prévention, donc d'information des salariés et des exploitants auraient pu jouer, ce qui pourrait expliquer cette augmentation, d'une part, des déclarations, mais aussi d'autre part, des reconnaissances en termes d'accidents de travail et de maladies professionnelles. Il peut y avoir aussi des phénomènes conjoncturels, soit une extension du tableau des maladies professionnelles avec reconnaissance notamment sur certaines pathologies qui peuvent être liées à certains produits et certaines pratiques professionnelles. »

### **Troisième question**

« Cette semaine, j'étais dans un bus, avec une autre Assemblée Générale. Il y avait beaucoup de retraités. On a parlé du montant qu'ils touchaient par mois au niveau retraite. Ils en parlent en ce moment au niveau du gouvernement. Je suis agriculteur, je ne suis pas retraité. Quand je vois le montant qu'ils touchent par mois, c'est déplorable. Ce n'est pas de la faute de la MSA, je le reconnais, mais 800€ par mois pour le mari, comment voulez-vous qu'il vive ?

Quand j'entends un intervenant, toute à l'heure, dire qu'il manque une croix dans une case, est ce qu'il ne pourrait pas y avoir un accompagnement quand ce sont des graves maladies ? Quelqu'un de la MSA qui passe voir la personne qu'il faut aider. Je pense que ce serait un très bon service. »

### **Réponse de Michel Brodel, président du conseil d'administration**

« Nous avons 14 agences en Nord et Pas de Calais. Avec le nouveau maillage territorial qui va se mettre en place, nous aurons également des points d'accueil qui ne seront pas ouverts tous les jours mais qui seront ouverts sur rendez-vous, ou selon la demande (une fois par semaine ou une fois tous les 15 jours). Je pense que, quand un adhérent a des soucis pour remplir un questionnaire, et aujourd'hui de plus en plus sur internet, il pourrait se diriger pour prendre un rendez-vous. Je pense que les choses ne sont jamais urgentes. Un rendez-vous est très vite pris, parfois on l'obtient dans la semaine. Cela permet aux personnes qui ne connaissent pas le système informatique de pouvoir être aidés. Je pense que c'est notre travail à nous. »

### **Troisième question (suite)**

« Je comprends votre réponse mais il y a des urgences. Quand quelqu'un est malade et très âgé, il y a l'accueil mais ce n'est pas facile, l'accueil téléphonique est encore difficile. La dernière génération, celle des anciens, n'est pas forcément internet. Quand ils veulent téléphoner, ce n'est quelque fois pas évident. »

### **Réponse de Franck-Étienne Rétaux, directeur général**

« Quelques éléments d'informations. Dans le cadre des motions/résolutions, on a pensé aux retraites. Il y a une promesse gouvernementale : pas de retraite en dessous de 1000€. Par rapport à ce qu'il se passait les années précédentes, on a bien insisté avec le président et le conseil d'administration sur ce sujet-là. Pour les maladies chroniques, on a des progrès à faire. Je pense qu'il existe dans le régime général, un accompagnement spécifique pour les patients touchés par des maladies chroniques, des affections de longue durée. »

### **Réponse d'Annie Desmet, administratrice 1<sup>er</sup> collègue**

« Je me permet de prendre la parole pour la MSA, je suis administratrice. Je pense qu'on fait beaucoup de choses sur le terrain mais on attend aussi des remontées de terrain. Si on ne sait pas que la personne est gravement malade, la MSA va le détecter mais seulement quand les fiches santé vont remonter. Je pense que le meilleur relais c'est le terrain. Si quelqu'un m'appelle ou appelle un délégué, on va faire intervenir l'assistante sociale. J'ai eu le cas dans ma famille, des problèmes très graves, l'assistante sociale est passée, toutes les personnes sont passées pour monter son dossier. Je pense qu'on est à l'écoute des personnes. Il faut le faire dans la conscience de remontée de terrain. Si on ne sait pas, je pense qu'on ne peut pas répondre. Je reprends la question de la DSN. Quand j'ai un problème de DSN, je le remonte au directeur mais si on ne sait pas, on ne peut pas remonter. Je vous remercie. »

### **Réponse d'Alain Bouillot, directeur adjoint**

« Nous pouvons et nous avons l'intention de développer une offre de rendez-vous, c'est à dire ne pas attendre que nos adhérents nous demandent de les aider et prennent rendez-vous, mais aussi proposer le rendez-vous sur un certain nombre de critères, qui peuvent être des événements heureux ou moins heureux, ça peut être un décès, une entrée dans le régime agricole, une première naissance. En ce qui concerne la maladie, on est aussi soumis au secret professionnel que l'on se doit tous de respecter notamment au secret médical donc on ne peut pas faire tout ce qu'on veut. Imaginez des requêtes sur des personnes qui ont une affection de longue durée, ça mérite d'être vérifié et encore faut-il que la personne accepte un rendez-vous. C'est compliqué de dire à quelqu'un qu'on l'appelle parce qu'on sait qu'il est malade et on lui propose un rendez-vous. L'approche est compliquée. Je rejoins Mme Desmet sur l'idée de la remontée de terrain. On traite de l'humain donc d'une situation individuelle et il y a déjà eu un premier contact avec une personne, cela nous facilite l'entrée en matière, que ce soit pour un accueil administratif mais aussi pour nos collègues de l'action

sociale. Lorsqu'il y a eu un premier contact par un élu, c'est là que votre rôle est extrêmement important, ça nous facilite le travail pour accompagner la personne concernée. »

#### **Quatrième question**

« Bonjour. Vous avez parlé toute à l'heure d'un problème très important en agriculture qui est la multiplication des suicides chez les agriculteurs. Vous avez parlé de mettre en place un réseau sentinelles, il est peut-être en place dans l'Avesnois. Ma question c'est à quel terme ce réseau sentinelle va-t-il être élargi, dans tout le Nord, le Pas de Calais, voir si vous travaillez avec la Picardie ? Ensuite, vous avez parlé aussi de personnes formées pour la prévention des suicides, quelles sont ces personnes formées ? Nous, en tant que personnes sur le terrain, à qui peut-on faire appel lorsqu'on détecte un agriculteur qui se trouve mal ? Comment peut-on faire pour prévenir ces suicides qui sont de plus en plus nombreux en agriculture ? »

#### **Réponse de Franck-Étienne Rétaux, directeur général**

« On a plusieurs dispositifs. On a des élus formés à la problématique. Elle est nouvelle, on en prend conscience. Elle est le fait de plusieurs facteurs : l'agribashing, les contraintes administratives, la solitude, ... On a plusieurs canaux d'entrée. A l'heure actuelle, on est en train de réfléchir. Comme on est guichet unique, il y a beaucoup de canaux d'entrée. Vous avez un premier canal d'entrée qui est au niveau d'une cellule précarité. On a effectivement tout ce qui concerne la prévention des risques professionnels avec le réseau. Les assistantes sociales ont aussi une ligne d'urgence. »

#### **Réponse du Dr Nathalie Delattre, médecin cheffe santé sécurité au travail**

« Concernant les réseaux sentinelles, les administrateurs ont été formés récemment. Il y a également un réseau sentinelles sur l'Avesnois qui a été formé en février de cette année. Il y a d'autres prévisions concernant ces réseaux, notamment avec l'ASS. C'est l'ASS qui a financé ces formations. »

#### **Réponse de Manon Fournier, sous-directrice en charge de l'action sanitaire et sociale**

« Notre souhait est de poursuivre ces actions de formations. Nous l'avons fait auprès des administrateurs de la MSA en début d'année. L'ambition c'est de l'étendre à minimum 2 territoires d'ici la fin 2019 pour ensuite pouvoir couvrir tout le territoire du Nord-Pas de Calais. Nous sommes actuellement en train de couvrir les territoires les plus en difficultés et sur lesquels nous pourrions détecter des sentinelles qui fassent parties des groupes. Nous avons proposé une pièce de théâtre à Avesnes-sur-Helpes en début d'année afin d'ouvrir le débat, faire prendre conscience aux salariés agricoles et exploitants de l'enjeu du mal-être et l'importance de pouvoir en parler autour de soi, qu'on soit directement concerné ou qu'on puisse être en alerte de certaines situations que l'on connaît proches de chez nous. Nous proposons ces pièces de théâtre pour des sentinelles et proposer ces formations au plus près du terrain. Nous sommes encore en cours de définition des territoires mais nous étendrons cela à minimum 2 territoires supplémentaires d'ici la fin 2019. On peut rappeler également que le service ASS a un numéro spécifique d'accueil téléphonique pour des situations de

précarité, des questions purement sociales ou un souhait d'accompagnement par un travailleur social. C'est un accueil ouvert tous les jours de 9h à 17h, qui vous permettra d'être directement en contact avec une assistante sociale ou une conseillère en économie sociale et familiale. (Numéro qui s'affiche : 03.20.00.21.68). Il est également inscrit dans les petits livrets qui sont dans vos sacs.

Agri'écoute est le dispositif chapeau, vous retrouverez également le numéro. C'est plus pour des personnes qui sont en situation d'isolement extrême et qui sont confrontées à un risque suicidaire. »

#### **Réponse du Dr Nathalie Delattre, médecin cheffe santé sécurité au travail**

« Au niveau de la MSA, on est aussi en train de travailler en transversalité. Désormais, nous transférons les 10 nouveaux primo-débiteurs de cotisations, les 10 plus importants au service ASS et à la médecine du travail pour qu'on puisse intervenir le plus en amont possible. Les agriculteurs n'ont pas ce privilège. Souvent, quand on aboutit à des situations extrêmes, c'est multi-facteur, il y a des difficultés professionnelles, personnelles, familiales, psychologiques, ... On n'a pas connaissance de tout mais ce dont on a connaissance, il faut absolument qu'on le mette à profit et permettre la communication entre les différents services. On a un clignotant sur un exploitant, on intervient le plus en amont possible pour faire intervenir les services. Chaque situation individuelle est différente. Notre rôle avec vous c'est d'être en alerte. »

#### **Réponse de Michel Brodel, président du conseil d'administration**

« Nous sommes tous des délégués donc nous sommes tous des témoins. Il faut être en alerte quand on s'aperçoit que l'un des nôtres se replie par rapport à son habitude. Quand on est un peu en difficulté on ne se met pas en avant, au contraire on prend un peu de recul et on ne se fait plus apparaître. C'est comme ça que ça démarre. C'est à vous également de nous signaler, de nous faire remonter. Dans chaque secteur, il y a un animateur, une animatrice. Vous avez ses coordonnées téléphoniques, il faut faire remonter. C'est à nous, la MSA, de savoir comment intervenir chez la personne, mais c'est le plus difficile. Tout dépend de la façon dont la personne va ouvrir sa porte quand une association, une assistante sociale ou un permanencier va entrer pour voir ce qu'il s'y passe, comment on peut l'aider, c'est le point difficile. »

#### **Cinquième question**

« Pendant un mi-temps thérapeutique, les trimestres sont-ils comptés en totalité ou en mi-temps pour les cotisations ? Quelle est la durée du mi-temps thérapeutique ? »

#### **Réponse de Franck-Étienne Rétaux, directeur général**

« Le mi-temps thérapeutique est une prescription médicale. Le médecin traitant le prescrit. Parfois, il peut y avoir un contact entre le médecin du travail et le médecin traitant. »

#### **Réponse du Dr Nathalie Delattre, médecin cheffe santé sécurité au travail**

« Souvent, le médecin du travail va se mettre en lien avec le médecin traitant et va demander au médecin traitant de prescrire le mi-temps thérapeutique puisque c'est à lui de le faire. Ensuite, c'est

soumis à la validation du contrôle médical. Il est important, quand on voit que la reprise du travail va être compliquée ou nécessite un aménagement de poste, de faire appel à la visite de pré-reprise. Le salarié est toujours en arrêt mais il va pouvoir voir le médecin du travail, qui va pouvoir appréhender cette reprise. Cette visite de pré-reprise est à la demande du salarié et/ou de son médecin traitant et/ou des médecins conseil. C'est important cette visite de pré-reprise. »

#### **Cinquième question (suite)**

« Est ce que les cotisations retraite sont considérées à temps plein ou pas ? »

#### **Réponse de Franck-Étienne Rétaux, directeur général**

« Madame, on va prendre vos coordonnées et on va vous répondre. On annexera la réponse dans le procès-verbal de l'AG. »

**Réponse :** « Les retraites sont actuellement calculées sur les 25 meilleures années.

En cas d'arrêt de travail et reprise en mi-temps thérapeutique, les cotisations retraites restent appelées sur les salaires (aucune cotisation retraite sur les indemnités journalières).

Si le salaire est divisé par deux, les cotisations retraites (ainsi que les autres) seront elles aussi divisées par deux.

Des cas particuliers existent, le maintien de salaire permet au salarié de maintenir le montant de son salaire, dans ce cas les indemnités journalières sont versées à l'employeur. Ces cas particuliers sont repris dans les conventions collectives des entreprises. »

#### **Sixième question**

« Bonjour. J'aurai une question à poser au niveau du DMP. Actuellement, quand vous allez chez un médecin, un spécialiste pour une prise de sang, vous lui parlez du DMP, il répond qu'il n'est pas au courant. J'ai fait 3 examens il y a pas longtemps, j'ai demandé un rapport dans le DMP, ils m'ont dit non, tant qu'ils n'ont pas été formés, tant que les logiciels ne sont pas à jour, il n'est pas question d'utiliser le DMP. Ils disent qu'on peut le mettre nous-même. Pour les personnes douées en informatique, ça ne pose pas de problème, vous mettez votre fichier dedans et c'est bon. Sauf que ce n'est pas à nous de le mettre, ça doit être directement fait par les spécialistes. »

#### **Réponse de Franck-Étienne Rétaux, directeur général**

« Ça ne va pas vous rassurer, mais vous n'êtes pas seul, ça m'est arrivé à moi aussi. On fait la promotion du DMP, après il faut que les cabinets médicaux soient équipés, ce qui n'est pas encore le cas. Nos amis et collègues du régime général font le maximum pour la promotion du DMP puisque ce sont eux qui ont piloté le dispositif. Il se met en place petit à petit. Effectivement, il faut que les cabinets médicaux montent en charge pour l'équipement des DMP. »

#### **Septième question**

« Bonjour, je voudrais revenir sur les suicides. Est-ce que la MSA a encore son partenariat avec SOS Amitiés ? Il faudrait remettre le dépliant avec les numéros. Pour information, je peux vous dire que SOS Amitiés recherche des écoutants. »

**Réponse de Franck-Étienne Rétaux, directeur général**

« Nous rencontrons SOS Amitiés à Arras mi-juillet. »

**Réponse de Manon Fournier, sous-directrice en charge de l'action sanitaire et sociale**

« Je peux vous préciser que nous avons toujours notre partenariat dont la convention va s'arrêter à la fin 2019. M. le Président et M. le Directeur vont étudier avec SOS Amitiés un éventuel renouvellement de ce dispositif. Il permettrait aux adhérents d'appeler SOS Amitiés et d'avoir une écoute attentive en cas de mal être. »

**Huitième question – déclaration de monsieur Peulmeule, président de la SDAE du Nord**

« Je me permet de prendre la parole et je vous remercie de votre invitation. Au niveau des retraites, vous pouvez compter sur la SDAE. Dans le Pas-de-Calais, Marie-Paule Legay en est la présidente. C'est également la vice-présidente de la SNAE au niveau national pour défendre nos dossiers auprès du politique. Il y a du boulot ! En ce moment c'est la réforme des retraites et, sans arrêt, des courriers sont envoyés. On est là pour appuyer et cela dépend de la FDSEA. Je voulais vous remercier par rapport à la participation de la MSA à nos actions. Je voulais remercier le président Brodel. Je ferai connaissance avec notre nouveau directeur. On fera des démarches pour vous rencontrer parce qu'on a du boulot.

Une petite activité que j'essaye de mettre en place est l'aide à la personne au niveau des paysagistes autour de leurs habitations. On a mené une enquête cet hiver et on a eu 150 retours et demandes de personnes qui peuvent venir faire leur travail. Je me suis rapproché des services groupement employeurs mais le problème est au niveau du financement. Il faudra qu'on se rencontre pour voir comment on peut mettre en place cette action.

Je remercie tout le monde d'être ici présent parce que je crois qu'il y a beaucoup à faire.

Un dernier point concerne l'agence d'Hazebrouck, c'est important pour les retraités d'avoir une approche pour prendre contact avec les différents administrateurs et d'avoir des réponses à leurs demandes. »

**Réponse d'Alain Bouillot, Directeur Adjoint, en charge de la relation adhérents**

« Nous sommes aujourd'hui dans des locaux qui nous sont gracieusement mis à disposition par la CAF du Nord. Quel que soit le schéma territorial final sur lequel on est en train de travailler, il y aura forcément et nécessairement maintien d'un accueil sous quelque forme que ce soit sur Hazebrouck. On sait que là aussi on a de la demande et on a des ressortissants. »

**Neuvième question**

« J'aurai une question sur l'ACS, l'Aide Complémentaire Santé, est ce que vous avez des informations sur les modifications qui devraient y être apportées à partir du 1er juillet 2019 ? Je travaille au Crédit Agricole, et on est affiliés pour le proposer à nos clients. Nos clients à l'ACS peuvent se présenter au Crédit Agricole pour avoir un contrat d'assurance santé. Par contre, des modifications vont être apportées mais on a pas eu d'informations précises là-dessus. »

**Réponse de Franck-Étienne Rétaux, directeur général**

« Par rapport aux annonces gouvernementales qui datent de l'automne 2018, on a pas de nouveau. Sur une reprise éventuelle par le régime obligatoire d'une partie de l'ACS, on n'a pas d'information. Si, lors de la rédaction du PV, on a des informations, on les mettra. »

**Dixième question**

« Je suis employeur de saisonniers. Quand on emploie des saisonniers, il faut déjà les trouver. Il y a des gens originaires de Guinée, du Cameroun, du Rwanda, des polonais et il faut beaucoup les encadrer. S'il vous plait, maintenez les TESA simplifiés. Pourquoi nous remplir la tête avec d'autres choses, donnez-nous une qualité de vie. Je pense que ce TESA simplifié est vraiment très bien. Il y a une chose à modifier dessus, c'est au niveau de l'adresse. Quand on fait le bulletin de paie pour les gens qui sont étrangers, ou qui habitent sur Dunkerque, il faut mettre l'adresse exacte mais avec l'adresse où ils sont au moment du travail. Ils ne comprennent pas que sur la fiche de paie c'est mon adresse. Il faudrait peut-être modifier cette chose-là. S'il vous plait, gardez les choses qui peuvent être simples. J'avais une ex qui disait « vous les paysans c'est pire que l'inspection académique, qu'est-ce que vous pouvez avoir le stress entre les aléas climatiques et l'administratif ». Je veux quand même souligner qu'à chaque fois que j'ai téléphoné à la MSA, j'ai toujours été bien reçu. Faites attention aussi, quand quelqu'un de l'inspection vient, si c'est quelqu'un pris au hasard, de ne pas le démolir. Je tiens à dire qu'on n'a pas trop à se plaindre de la MSA, dans l'ensemble. »

**Réponse de Philippe Deroubaix, responsable du service cotisations**

« Pour l'instant, le TESA simplifié est prévu jusqu'en 2020 mais je pense qu'il va perdurer. Ils vont partir sur quelque chose de similaire mais il sera maintenu, uniquement pour les travailleurs occasionnels. »

**Réponse de Michel Brodel, président du conseil d'administration**

« Sur le TESA, je pense qu'il faut dire bravo à la caisse centrale mais aussi bravo au syndicalisme. Si on l'a fait perdurer, c'est parce qu'on s'est battus fort pour que le TESA existe encore, jusque 20 salariés, qu'ils soient en CDD ou en CDI. Pour les petites entreprises ou les entreprises qui embauchent des salariés en temps partiel, c'est vraiment intéressant mais c'est quelque chose qu'on a gagné ensemble avec le syndicalisme. »

**Onzième question**

« Bonjour. Vous n'avez pas parlé des maisons de santé que vous allez créer dans certaines communes et dans certaines régions. Vous allez mettre à la disposition de médecins, de professionnels de santé un dispositif très agréable pour eux. Pensez-vous pouvoir leur poser la question pour les secteurs loins, je pense à la région de Fruges, le fond de l'Avesnois où ce sont des régions assez éloignées des centres hospitaliers ou d'un réseau médical concret. Puisque la MSA et la Sécurité sociale abondent dans la construction de ces maisons, il faut leur faire prendre conscience qu'il serait bon de faire des gardes, pas statiques mais téléphoniques. Le but c'est qu'on puisse avoir un regard médical sur un enfant ou une personne âgée. C'est compliqué quand on est loin de tout. On est quand même des délégués et c'est notre rôle de faire remonter ce qu'on entend. On est pas délégué pour sa pomme mais pour le territoire dans lequel on a été élu.

Je voudrais remercier les personnes qui travaillent au téléphone du service TESA. Je ne suis pas très forte en informatique, du moins, j'ai toujours peur de faire une erreur sur les fiches de paie car les conséquences sont lourdes. Je les félicite parce qu'elles ont toujours été très patientes avec moi. »

### **Réponse de Franck-Étienne Rétaux, directeur général**

« On a une organisation un peu originale dans le Nord Pas de Calais et c'est bien de le souligner avec un service en relation avec les entreprises, qui prend en compte toutes ces demandes, qui ne passent pas par la plate-forme téléphonique généraliste, c'est important de vous apporter une réponse précise et dédiée.

Sur les maisons de santé pluridisciplinaires, je vais prendre la parole puis laisser Jean-Luc Michel compléter car il a un avis bien tranché sur la question. En matière de santé en France, il y a des modes. A l'époque des URCAM, on parlait des réseaux. Les réseaux allaient résoudre tous les problèmes de santé. Puis, il y a une dizaine d'années, on nous a sorti du placard les maisons de santé pluridisciplinaires. Ce sont des beaux projets. On a lu que le médecin coordonnateur d'une MSP à St-Pol sur Ternoise allait recevoir l'ordre du mérite. La MSA a participé activement à ce projet, même si cela a peut-être été oublié. La MSP est-elle la bonne réponse sur les territoires isolés, fragilisés, reculés, ultra-ruraux ? Personnellement, j'en doute, notamment s'il y a des problématiques de garde, de permanence téléphonique, ... Dans le Nord-Pas de Calais, en association avec nos amis picards, on est en train de réfléchir à une solution un peu différente. Le point d'entrée de la MSP est de dire qu'il faut que les professionnels soient motivés. Est ce qu'on les motive en payant le loyer, le personnel d'entretien, l'informatique, ... ? Pour la collectivité locale, ça va coûter très cher. Il y a un autre modèle sur lequel on est en train de réfléchir avec la commune de Marcq-en-Calais, qui est déjà mis en place dans la commune d'Annequin dans le Pas-de Calais et qu'on voudrait porter sur le territoire commun Nord-Pas de Calais/Picardie, Péronne-Bapaume, c'est le centre de santé. Je ne peux pas vous en dire beaucoup plus parce qu'on a eu une réunion il y a 3 semaines sur ce sujet-là. La MSP est une bonne solution. Après ça, il y a la téléconsultation, la télé médecine. Il y a eu l'inauguration à Hesdin il y a pas très longtemps qui pose pas mal de questions. On est un peu en attente. C'est plus la proximité des soins et la coordination des soins pour les territoires ruraux et éloignés. »

### **Onzième question ( suite)**

« C'est pas la région la plus nécessiteuse en maisons de santé puisque nous avons un centre hospitalier. La Côte n'est pas à plaindre. On est également bien desservi au niveau de la route. »

### **Réponse de Franck-Étienne Rétaux, directeur général**

« Le modèle de la mairie de Marcq-en-Calais est intéressant. Sur une proximité, il faudra qu'il y ait du libéral et du public, c'est à dire peut être des médecins salariés. A mon avis, la MSP ne va pas répondre à la problématique de Hucqueliers ou de Trélon. Les médecins viennent, touchent les aides mais repartent au bout de 2 ans. Vous avez raison, il y a une véritable problématique : est ce que les annonces gouvernementales de l'automne 2018 sur les CPTS, les MSP, la coordination des nouveaux métiers en matière de santé suffiront à répondre à tout ça ? On essaye de travailler sur une solution : accompagner un modèle plus original et véritablement adapté à Hucqueliers et Trélon ou dans une autre zone. »

### **Réponse du Docteur Jean-Luc Michel, médecin Chef du contrôle médical et dentaire.**

« Le problème des maisons de santé, c'est qu'on a pris le problème à l'envers. On commence par construire des murs et ensuite, on fait venir des médecins qui viennent parce qu'il y a des aides à l'installation et souvent repartent. Quand on est à Hucqueliers, il n'y a pas de supermarché, de cinéma, ... C'est compliqué de les faire venir. Ceci étant dit, on travaille avec les services de Manon, avec Odile Urban qui s'occupe d'ingénierie médico-sociale, grand mot pour dire qu'on s'occupe de l'animation du territoire. Il y a un projet actuellement en cours sur Hucqueliers qui avance. On était bien aidés par la sous-préfecture, la difficulté était de trouver des médecins. Maintenant, je pense qu'on a trouvé des médecins. Le problème sera de les faire rester. Je vous avoue que je n'ai pas de solution. On aura déjà réussi, dans l'attente d'une solution innovante, à maintenir une permanence de soin et une proximité avec les médecins. »

### **Douzième question – déclaration de Laurent Verhaeghe, président de la FDSEA du Nord**

« Quelques mots pour m'adresser à toi Michel et te remercier pour tout le travail que tu as fait. Ce n'était pas un mandat facile, avec Mme Le Chevillier et ses difficultés. On a eu des rencontres régulières, tu as gardé un lien très fort avec le syndicalisme et je t'en remercie car ce n'était pas acquis d'avance. Nous avons conscience de l'enjeu des futures élections. A travers notre réseau, nous allons nous attacher à trouver des délégués, trouver des acteurs de territoires et faire monter des administrateurs si besoin pour remplacer ceux qui voudront mettre fin à leur mandat. A la dernière rencontre qu'on a eu avec le bureau FDSEA, ce fut un peu chahuté mais il faut laisser s'exprimer nos administrateurs qui avaient aussi des choses à vous dire, à vous faire entendre. N'ayez crainte, nous connaissons notre devoir. On fera en sorte d'aller jusqu'au bout avec notre régime particulier qu'est la MSA. Nous devons garder ces spécificités. Vous êtes resté à Sars-et-Rosières et vous avez développé l'accueil. Je vous en remercie et c'est très bien de le faire dans ces espaces où les anciens

agriculteurs peuvent retrouver des organisations professionnelles. On est en attente de concrétisation sur d'autres endroits mais ça se fera. On va le faciliter pour que ça puisse se passer.

Quelques mots de remerciement. »

**Réponse de Michel Brodel, président du conseil d'administration**

« Merci Laurent. Effectivement, nous sommes là tous sous une bannière syndicale. J'avais une présidente qui me disait toujours « quand t'es élu, il faut plus regarder à ça, il faut regarder à toute la profession. » Nous n'oublions pas que nous sommes des représentants de l'agriculture, des agriculteurs et des salariés de tout horizon. Néanmoins, on ne peut pas oublier d'où on vient. Pour les délégués des 1er et 3ème collèges, nous représentons également la FDSEA. Je n'ai jamais voulu m'éloigner d'elle, au contraire, essayer de faire un rapprochement parce que c'était dans mes gènes. J'ai eu des responsabilités syndicales auparavant, j'avais également ce devoir avec vous.

Merci pour ces gentils mots Laurent, maintenant il faut qu'on travaille tous ensemble pour gagner les prochaines élections car notre régime est un beau régime. Même s'il n'est pas à la perfection, il y a l'humain et c'est le plus important.

Merci à vous. »

**Réponse de Franck-Étienne Rétaux, directeur général**

« J'ai fortement apprécié cette soirée à Sars-et-Rosières. Le seul regret que j'ai est que le temps n'était pas de la partie. »

Monsieur Rétaux passe la parole à monsieur Vermeulen pour la lecture des résolutions financières.

**Lecture des résolutions financières par Dominique Vermeulen, administrateur du troisième collège**

1ère résolution : Approbation de la gestion du conseil d'administration

Vu les articles L.723-35 et R.723-106 du code rural, l'assemblée générale de la caisse Nord-Pas de Calais : - approuve la gestion du conseil d'administration ;

- approuve le rapport présenté par le Président au nom du conseil d'administration.

**Vote de la première résolution :**

*Pas d'élu contre, pas d'abstention, résolution adoptée à l'unanimité*

## 2ème résolution : Ajustement de la réserve de Santé au Travail

Selon l'article 9 du règlement du financement institutionnel SST, les résultats des services de santé au travail dégagés par les caisses sont affectés à la réserve de santé au travail conformément au 3ème alinéa de l'article D.723-230 du code rural, relatif à la gestion financière des caisses de MSA.

L'assemblée générale constate que la réserve Santé au Travail s'élève au 31.12.2018 à :

1 466 602,51 €

Conformément à l'article D 723-229-1 du code rural, les caisses de MSA doivent constituer une réserve de santé au travail d'un montant égal, au maximum, à la moitié des dépenses faites au cours du dernier exercice au titre de la Santé au Travail.

Le montant de la réserve théorique maximum ainsi calculée s'élève à 1 477 249,33 €.

Dès lors, en application de l'article D723-230 du code rural, l'Assemblée Générale décide d'ajuster la réserve de la Médecine du Travail de + 10 646,82 €.

### **Vote de la seconde résolution :**

*Pas d'élu contre, trois d'abstentions, résolution adoptée à la majorité.*

Monsieur VERMEULEN passe la parole à Messieurs Baber et Duez pour la lecture des motions.

### **Monsieur Baber**

Mesdames, Messieurs, bonjour,

Chaque année, les délégués réunis en assemblée générale ont la possibilité de formuler, sous forme de motions, des vœux pour améliorer la législation relative à la protection sociale des salariés et non-salariés agricoles.

Ces vœux sont ensuite transmis à la caisse centrale pour qu'elle porte nos revendications auprès des pouvoirs publics.

Cette année, la commission « vie mutualiste » a proposé sept motions au conseil d'administration de la MSA qui les a adoptées.

Je soumetts à votre approbation ces sept motions dont l'intégralité du texte figure dans les documents qui vous ont été remis à l'entrée.

Les six premières motions seront votées ensemble. La septième motion relative à la convention d'objectifs et de gestion fera l'objet d'un vote spécifique.

Nous procéderons au vote à la fin de la lecture des motions.

**La première motion concerne la participation forfaitaire et la franchise médicale.**

Nous demandons que les bénéficiaires d'une affection de longue durée, les bénéficiaires d'un minimum vieillesse ou d'invalidité, ainsi que les jeunes âgés de moins de 25 ans poursuivant leurs études soient exonérés de la participation forfaitaire pour chaque acte médical réalisé par un médecin ainsi que de la franchise médicale qui s'applique sur les boîtes de médicaments, les actes paramédicaux et les transports sanitaires.

**La deuxième motion concerne les prestations familiales.**

Nous demandons la création d'une allocation familiale pour le premier et le dernier enfant à charge et à ce que l'âge limite d'ouverture du droit aux prestations familiales soit repoussé de 20 à 26 ans pour les enfants poursuivant leurs études ainsi que la simplification des conditions d'octroi des prestations à destination des familles les plus pauvres.

**La troisième motion porte sur l'attribution, pour les chefs d'exploitation et d'entreprise agricoles, d'une rente au titre des accidents du travail quel que soit le taux d'incapacité.**

A l'instar du régime accident du travail des salariés, moyennant le versement d'une cotisation adaptée, nous demandons que dans les cas où un taux d'incapacité leur a été reconnu, les chefs d'exploitation et d'entreprise agricoles bénéficient d'un capital (entre 1% et 9% d'incapacité) ou d'une rente (entre 10% et 100% d'incapacité).

**Monsieur Duez**

**La quatrième motion vise à modifier la couverture accident du travail du conjoint collaborateur et de l'aide familial d'un chef d'exploitation ou d'entreprise agricole.**

Nous demandons que, moyennant le versement d'une cotisation adaptée, le conjoint collaborateur ou aide familial d'un chef d'exploitation ou d'entreprise agricole puisse bénéficier, d'une manière optionnelle, de la même protection que les chefs d'exploitation et chefs d'entreprise en matière d'accidents du travail.

**La cinquième motion vise à une égalité de traitement quant au calcul des retraites entre salariés et non-salariés agricoles.**

Nous demandons l'alignement du mode de calcul des retraites des non-salariés sur celui servant à déterminer les retraites des salariés, donc que le calcul des retraites des non-salariés soit effectué à partir des revenus des 25 meilleures années de carrière.

Nous demandons également l'alignement des règles d'accès au seuil minimum de ressources en cas de retraite entre les chefs d'exploitation et les salariés.

Le conseil d'administration regrette que l'engagement du chef de l'état pour un montant de retraite minimum de 1 000 euros ne concerne pas les retraités actuels mais seulement ceux qui partiront à partir de 2020.

**La sixième motion porte sur l'option N-1 pour l'assiette de cotisations.**

Dans un contexte de crise agricole, nous formulons le souhait que le plafond de ressources permettant l'accès à l'option N-1 à titre exceptionnel soit porté à 10 000€ afin d'élargir le champ des bénéficiaires.

**La septième motion porte sur notre convention d'objectifs et de gestion pour 2016 à 2020.**

Nous formulons le souhait que la COG en cours de négociation ne soit pas assortie des mêmes contraintes que la précédente et sera plus réaliste quant aux moyens nécessaires pour garantir la qualité de service que nous nous devons de rendre à nos adhérents.

**Vote des six premières motions**

*Pas d'élu contre, pas d'abstention, motions adoptées à l'unanimité*

**Vote de la septième motion**

*8 élus contre, pas d'abstention, motion adoptée à la majorité*

Ces motions donc seront transmises à la Caisse Centrale de la MSA et au ministère de l'agriculture. Je vous remercie de votre attention et je passe la parole à Monsieur Guy Torchy.

**Discours de clôture de monsieur Guy Torchy, administrateur du deuxième collège et président du comité départemental du Pas de Calais**

Bonjour à toutes et à tous,

Avant de clôturer notre assemblée générale, je tiens à remercier pour leurs interventions : les différents intervenants ; les délégués et membres des Comités de l'échelon local ; les partenaires présents ; les partenaires des organismes agricoles, les partenaires de la protection sociale, le conseil d'administration, le directeur général et tout le personnel de la caisse pour le travail fourni, et tous ceux qui ont concouru à la réussite de cette journée.

Avant de vous « libérer », j'aimerais revenir sur quelques points évoqués au cours de cette matinée.

Souligner le dynamisme de notre région qui nous permet de compter 228 334 ressortissants en MSA Nord-Pas de Calais et de constater une baisse moins importante que sur le territoire national.

Évoquer les échéances qui nous attendent en 2019 et après :

- les élections de 2020, un véritable enjeu politique, elles garantiront la survie de notre régime de protection sociale agricole et ainsi celle de l'attractivité des territoires ruraux.
- les crises agricoles, auxquelles nous continuerons à être attentifs tant sur le plan financier que social. Je profite de ce moment pour féliciter la réactivité du conseil d'administration et du personnel de la caisse dans la gestion des dossiers « difficiles »,
- la régionalisation et la mutualisation de certaines activités avec nos amis Picards,

- Le maillage territorial permettant ainsi de consolider notre présence sur les territoires ;
- et bien d'autres domaines encore qui nécessiteront l'implication et l'énergie de tous,

Comme les années précédentes nous saurons nous adapter à ces nouveaux défis avec une gouvernance forte de sa légitimité démocratique et de l'implication de tous ses élus car je constate, une fois encore, que chacun par sa présence ou son implication et à son niveau, a montré son attachement au régime agricole en général, et à la MSA Nord-Pas de Calais en particulier.

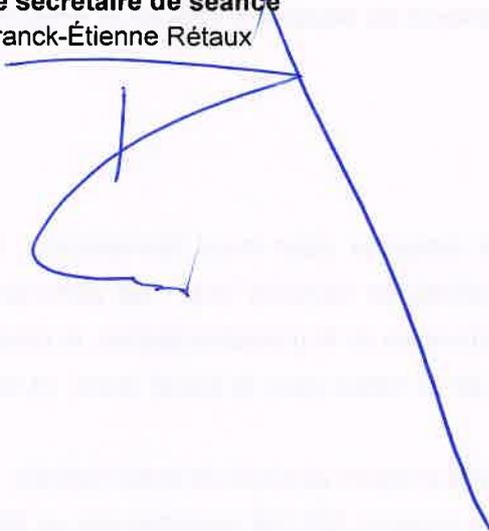
Ensemble, nous avons une nouvelle fois partagé et défendu les valeurs mutualistes, et nul doute que nous serons encore nombreux à le faire l'année prochaine.

En attendant, je vous invite à partager un moment de convivialité en préambule du repas traditionnel. Je vous souhaite une excellente journée.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Guy Torchy lève la séance à 12h30.**

*Lens, le 13 juin 2019*

**Le secrétaire de séance**  
Franck-Étienne Rétaux



**Le président du conseil d'administration**  
Michel Brodel

